

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire du Vigan (Gard) qui demande le jugement de tous les prévenus de conspiration dans le départ, du Gard et dans la République, lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire du Vigan (Gard) qui demande le jugement de tous les prévenus de conspiration dans le départ, du Gard et dans la République, lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21174_t1_0062_0000_12

Fichier pdf généré le 04/10/2019

18

L'agent national du district de Bruyères [Vosges] annonce à la Convention nationale que quelques lots de biens d'émigrés estimés 7 524 L, ont été vendus 31 954 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (46).

19

La société populaire de Dun-sur-Loir [ci-devant Châteaudun, Eure-et-Loir] invite la Convention nationale à rendre vains les efforts que font les méchants pour rétablir le système sanguinaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (47).

Représentants,

Le peuple reprend enfin sa vertu première; au règne de la terreur vous avez fait succéder le règne bienfaisant de la justice. Que les méchants tremblent! Le nouvel ordre de choses mettra leurs crimes à découvert. Rendez vains les efforts qu'ils font pour rétablir leur système sanguinaire. Ils crient à l'aristocratie, au modérantisme, à l'oppression des patriotes. Eh! ces patriotes opprimés ne seroient-ils pas les patriotes de Robespierre? Ils crient à l'aristocratie; mais n'avez vous pas conservé la loi du 17 septembre et celle du 14 frimaire?

Ils veulent restreindre la liberté de la presse, ils en craignent la lumière, et ils se disent les amis des droits de l'homme. Défiez-vous, citoyens-représentants, défiez-vous de ces adresses qui inondent vos bureaux : sont-elles vraiment consenties par les sociétés populaires au nom desquelles on les envoie? Nous avons droit d'en douter.

Douze cavaliers armés, équipés, tant par les sociétés populaires que par les citoyens de ce district, devoient jurer en votre présence de mourir en défendant la patrie; ils devoient vous exprimer nos vœux : Eh bien! ils n'ont point paru à votre barre; mais ils ont été présentés à la société des Jacobins de Paris, où ils n'étoient point envoyés.

On vous a demandé la suppression de la question intentionnelle, mais en vain. Vous avez vu que là est la terreur, où l'intention de l'accusé n'est point consultée.

Si les auteurs des factions que vous avez abattues, si leurs complices ne s'étoient pas depuis long-temps emparés de la tribune des Jacobins pour surprendre la religion du peuple, nous ne demanderions pas que les représentants ne siègent plus dans les sociétés populaires; mais l'expérience de nos malheurs nous fait regarder cette mesure comme nécessaire à l'affermissement de notre liberté.

(46) P.-V., XLVIII, 44. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(47) P.-V., XLVIII, 44.

Citoyens-représentants, conservez toute entière la confiance du peuple français : elle ne doit souffrir aucun partage.

Que votre autorité ne reçoive aucune atteinte; qu'elle soit une et indivisible comme elle est légitime. Malheur à toute espèce de puissance qui oseroit rivaliser la Convention! Son existence est un crime, sa ruine est certaine.

Législateurs, le peuple se montrera toujours digne de vos soins; montrez vous toujours dignes de lui (48).

20

Les administrateurs du département de l'Hérault adressent à la Convention nationale l'état des ventes de biens nationaux qui ont eu lieu dans ce département, depuis le premier juillet 1793 (vieux style), jusqu'au dernier jour de la deuxième année républicaine inclusivement, d'où il résulte que la totalité de ces biens, estimée treize millions 689 mille 158 livres, se monte à vingt-quatre millions 343 mille 546 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (49).

21

La société populaire du Vigan [Gard] demande le prompt jugement de tous les prévenus de conspiration dans le département du Gard et dans la République. Elle témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre la représentation nationale en la personne de Tallien et invite la Convention nationale à frapper les intrigans et tout individu qui oseroit aspirer à la domination.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (50).

22

L'agent national du district de Toulouse [Haute-Garonne] annonce à la Convention nationale que les biens nationaux vendus dans ce district depuis le 5 pluviôse jusqu'au 16 vendémiaire dernier, forment un total de 483 lots; ils n'avoient été estimés que un million 414 mille 649 livres, ils ont produit deux millions 640 mille 858 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (51).

(48) *Bull.*, 5 brum. (suppl.).

(49) P.-V., XLVIII, 44-45. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(50) P.-V., XLVIII, 45.

(51) P.-V., XLVIII, 45. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).